

Compte rendu du Comité de Programmation Du 27 septembre 2018

Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Madame Martine ALYRE	Présente	Monsieur Pierre LEROY	Excusé
Monsieur Christian GROSSAN	Excusé	Monsieur Jean-Paul HOFFMANN	Excusé
Monsieur Maurice DUFOUR	Excusé	Monsieur Gérard FROMM	Excusé
Monsieur Jean CONREAUX	Présent	Monsieur Camille FAURE	Excusé
Monsieur Jean Louis PONCET	Excusé	Monsieur Jacques BONNARDEL	Présent
Madame Laura FOURNIER	Excusé	Monsieur Jean-Luc BRUN	Excusé
Monsieur Hervé BUISSON	Excusé	Monsieur Jean-Michel TIROLE	Excusé
Monsieur Emmanuel SILVESTRE	Excusé	Monsieur Vincent BONNARDEL	Excusé
Monsieur Jean LAGIER TOURENNE	Absent	Monsieur François PHILIP	Excusé

Publics 3 / 9 voix délibérantes

Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN	Présent	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Excusé
Monsieur Luc MARCHELLO	Présent	Monsieur Nassire HADJOUT	Excusé
Monsieur Joël PRUVOT	Présent		
Madame Dominique BAYARD	Présente	Monsieur Michel ROUSSEAU	Excusé
Madame Claire ANDRES	Présente	Monsieur Alexandre GOYET	Excusé
Madame Miren KERBRAT	Excusée	Madame Myriam JAMAL	Excusée
Madame Carine PIONETTI	Présente	Madame Claire MARCOZ	Excusée
Monsieur Olivier ANTOYE	Excusé	Madame Bénédicte MAZAS	Absente
Madame Marion DOUARCHE	Excusée	Monsieur Nicolas BERGER	Absent
Monsieur Samuel LAVERGNE	Présent	Monsieur Jean-François ALBRAND	Excusé

Privés 7 / 10 voix délibérantes

Membre invité présent : Robert GENTILI

Membre invité excusé : Madame Anne Marie FORGEOUX, Conseillère régionale

Participant à la réunion : Caroline MACLE, Aline BONJOUR et Emmanuelle RAVAUX, GAL Pays du Grand Briançonnais, Daphné KHALIFA directrice du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du Comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10

Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 10

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5

Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 7

En date du 27 septembre 2018, le comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu à la Mairie de Villard Saint Pancrace. Madame Martine ALYRE, Présidente du comité de programmation, ouvre la séance à 9h10.

La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé.

La Présidente propose de faire un tour de table pour connaître les personnes présentes.

Suite au décès de Bernard Liger, membre suppléant du collège privé et représentant du conseil de développement, un nouveau représentant devra être nommé.

Ordre du jour :

1/ Etat d'avancement du programme et organisation du comité et de l'équipe technique

2/ Projets pour sélection, programmation et reprogrammation

Association ADSCB : Média des acteurs du territoire

Association Altitude Jazz Festival : Altitude Jazz festival, objectif 2020

SARL Atelier Alpin : Mise en place d'un distributeur automatique

Association Au coin du jeu : Haut les jeux !

SCIC Abattoir des Hautes Vallées : Création d'une salle de découpe pour vente directe dans l'abattoir de Guillestre. Création de la marque "Viande des Hautes Vallées"

3/ Projet déprogrammé

Association Espace Sud : Plan de déplacement inter-entreprises Espace Sud

4/ Programmation de la mesure 19.4 animation 2018

5/ Modification de l'annexe 3 du 05 mai 2016

6/ Projet pour avis d'opportunité

Association Les Enseignes de Briançon : Application digitale mobile en faveur du dynamisme économique du grand Briançonnais

7/ Transferts d'enveloppes

8/ Ouverture des appels à projets et à propositions

9/ Informations diverses

1/ Etat d'avancement du programme et organisation du comité et de l'équipe technique

A ce jour notre GAL compte :

- 16 appels à projets et propositions depuis le 15 décembre 2016
- 46 sollicitations avec description du projet
- 23 projets pour lesquels le comité a rendu un avis d'opportunité

- 11 projets instruits et programmés
- 1 projet payé
- 5 projets en attente de retour du porteur pour paiement

L'équipe technique étant maintenant au complet avec le retour de Caroline.

Nous allons pouvoir valider ce matin le lancement de nouveaux appels à projets. L'animatrice va se concentrer sur la recherche de porteurs de projets via l'organisation de rencontres et lancer le dispositif de coopération avec d'autres territoires hors du GAL. Je vous propose de parler de la coopération lors d'un prochain comité ou d'organiser une réunion spécifique sur la coopération.

Quant à Aline, en gestion, elle va poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet à monter leur dossier de demande de subvention, instruire les demandes et procéder au paiement des projets réalisés.

Il est précisé que le projet payé est celui de la SARL Brasserie 3B.

2/ Projets pour sélection, programmation et reprogrammation

Document mis à disposition :

Une feuille de route pour sélectionner les projets retenus lors des deniers comités qui ont passé toutes les étapes d'instruction et obtenu une note suffisante.

Cinq projets sont soumis à la sélection. Ils ont chacun obtenu la note minimale de 25/40 et sont classés comme suit par lot :

Nom du porteur	Note obtenue	Classement
Lot 10 : 2017-AAP1-6 (fiche action 6)		
SARL Atelier Alpin : Mise en place d'un distributeur automatique	28/40	1
Lot 11 : 2017-AAP2-4 (fiche action 4)		
Association ADSCB : Le média des acteurs du territoire	27/40	1
Lot 13 : 2017-AAP2-8 (fiche action 8)		
Association Les Décâblés : Altitude Jazz Festival, Objectif 2020	26/40	1
Lot 14 : 2017-AAP2-8 (fiche action 8)		
Association Au coin du jeu : Haut les jeux !	29/40	1

Il est présenté ensuite par projet les montants des dépenses retenus, le taux d'aide publique appliqué et le montant de FEADER soumis à la programmation.

**Mise en place d'un distributeur automatique
SAS Atelier Alpin - Fromagerie de la Durance**

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté pour opportunité le 8 novembre 2017.
La participation financière de la Région a été votée le 29 juin 2018.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Montants retenus par poste de dépenses		
Poste de dépenses	Montant présentés HT	Montants retenus HT
Frais salariaux	4 787,20 €	4 487,20 €
Coûts indirects	718,08 €	718,08 €
Equipements et matériels	14 478,15 €	14 478,15 €
Communication	1 330,00 €	1 330,00 €
Aménagements et travaux	1 747,42 €	1 747,42 €

Le plan de financement arrêté pour le calcul de la subvention est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	20%
Assiette éligible	23 060,85 €
Financier	Montant
Région	1 844,87 €
FEADER	2 767,29 €
Autofinancement	18 448,70 €
Total prévisionnel du projet	23 060,85 €

La Présidente met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection et programmation de 2 767,29 € de FEADER

Ce projet a été présenté pour opportunité le 8 novembre 2017.
La participation financière de la Région a été votée le 29 juin 2018.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Montants retenus par poste de dépenses		
Poste de dépenses	Montant présentés TTC	Montants retenus TTC
Frais salariaux	52 416,00 €	52 416,00 €
Coûts indirects	7 862,40 €	7 868,40 €
Frais de déplacements, restauration, hébergement	906,00 €	906,00 €
Communication	8 052,00 €	8 052,00 €
Prestation de service	7 000,00 €	7 000,00 €

Le plan de financement arrêté pour le calcul de la subvention est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90%
Assiette éligible	76 236,40 €
Financier	Montant
Région	27 445,10 €
FEADER	41 167,65 €
Autofinancement	7 623,65 €
Total prévisionnel du projet	76 236,40 €

La Présidente met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	9
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	3
Avis favorable	6

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection et programmation de 41167,65 € de FEADER

Ce projet a été présenté pour opportunité le 8 novembre 2017.
La participation financière de la Région a été votée le 29 juin 2018.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Montants retenus par poste de dépenses		
Poste de dépenses	Montant présentés TTC	Montants retenus TTC
Frais salariaux	34 494,90 €	34 170,61 €
Coûts indirects	5 174,24 €	5 125,59 €
Communication	21 580,68 €	20 703,80 €

Le plan de financement arrêté pour le calcul de la subvention est le suivant :

Il est précisé que l'assiette éligible sur laquelle a été calculée la subvention publique est de 60 000 €, montant correspondant pour la Fiche action 8 le coût total éligible maximum.

Plan de financement	
Taux de financement public	80%
Assiette éligible	60 000,00 €
Financier	Montant
Région	19 200,00 €
FEADER	28 800,00 €
Autofinancement	13 249,82 €
Total prévisionnel du projet	61 249,82 €

La Présidente met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	2
Nombre de voix exprimées	8
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	8

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection et programmation de 28 800 € de FEADER

Ce projet a été présenté pour opportunité le 17 janvier 2018.
La participation financière de la Région a été votée le 29 juin 2018.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Montants retenus par poste de dépenses		
Poste de dépenses	Montant présentés TTC	Montants retenus TTC
Frais salariaux	49 280,40 €	38 134,08 €
Coûts indirects	7 392,06 €	5 720,11 €
Communication	22 452,71 €	16 145,81 €

Le plan de financement arrêté pour le calcul de la subvention est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90%
Assiette éligible	60 000,00 €
Financier	Montant
Région	21 600,00 €
FEADER	32 400,00 €
Autofinancement	25 125,17 €
Total prévisionnel du projet	79 125,17 €

La Présidente met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection et programmation de 32 400 € de FEADER

Récapitulatif des montants FEADER attribués pour les dossiers sélectionnés et votés pour programmation		
SARL Atelier Alpin – Fromagerie de la Durance	Mise en place d'un distributeur automatique	2 767,30 €
Association ADSCB	Le média des acteurs du territoire	41 167,65 €
Association Les Décâblés	Altitude Jazz Festival – Objectif 2020	28 800,00 €
Association Au coin du jeu	Haut les jeux !	32 400,00 €
TOTAL		105 134,95 €

Un projet est soumis à la reprogrammation :

<p>Création d'une salle de découpe pour vente directe dans l'abattoir de Guillestre. Création de la marque « Viande des Hautes Vallées » SCIC Abattoir des Hautes Vallées</p>	<p>FICHE ACTION 7</p>
--	-----------------------

Ce projet a été présenté pour opportunité le 08 mars 2017 et pour sélection le 08 novembre 2017. La participation financière de la Région a été votée le 20 octobre 2017.

28 048,09 € de FEADER ont été programmés pour le projet le 08 novembre 2017.

Cependant, le compte rendu de ce comité de programmation comportait une erreur sur le montant FEADER de ce dossier. Dans ces conditions, il faut procéder à la reprogrammation du montant FEADER pour permettre le paiement de ce dossier. Il est précisé que le montant total de l'aide publique n'est pas modifié.

Le plan de financement arrêté pour le calcul de la subvention est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	80%
Financier	Montant
Région	18 698,73 €
FEADER	28 048,09 €
Autofinancement	11 686,73 €
Total prévisionnel du projet	58 433,55 €

La Présidente met au vote le montant FEADER à reprogrammer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	9
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	9

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection et programmation de 28 048,09 € de FEADER

3/ Projet déprogrammé

Plan de déplacement inter-entreprises Association Espace Sud

FICHE ACTION 3

Ce projet a été présenté pour opportunité le 08 mars 2017 et pour sélection le 08 novembre 2017.
La participation financière de la Région a été votée le 07 juillet 2017.

12 150 € de FEADER ont été programmés pour le projet le 08 novembre 2017.

L'association a fait part de l'abandon de son projet en raison du manque de motivation de ses adhérents.

En conséquence, il convient de déprogrammer le montant FEADER qui lui a été attribué pour le « réinjecter » dans l'enveloppe financière initiale.

Le plan de financement arrêté pour le calcul de la subvention fut le suivant :

Plan de financement	
Financier	Montant
Taux de financement public	90%
Région	8 100,00 €
FEADER	12 150,00 €
Autofinancement	2 250,00 €
Total prévisionnel du projet	22 500,00 €

La Présidente met au vote le montant FEADER à déprogrammer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour déprogrammation de 12 150 € de FEADER sur la FA3

4/ Programmation du dossier « Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation – année 2018 »

L'autorité de gestion - service FEADER n'ayant pas encore envoyé les éléments pour ce point le FEADER pour l'animation 2018 du GAL sera soumis à la programmation plus tard.

5/ Modification de l'annexe 3 du 05 mai 2016

Il était question pour ce point de valider la modification de la composition des membres du comité, mais entre l'envoi de l'ordre du jour et la réunion, cette notification n'a plus lieu d'être faite ce jour.

6/ Projet pour avis d'opportunité

Document mis à disposition :

Une feuille de route pour analyser le nouveau projet présenté en opportunité : la fiche action à laquelle le projet doit répondre est rappelée ainsi que les deux critères obligatoires d'opportunité (grille d'opportunité) qui doivent être renseignés : Réponse à la stratégie du GAL et Pertinence territoriale.

Application digitale mobile en faveur du dynamisme économique du grand Briançonnais.
Association Les Enseignes de Briançon

FICHE ACTION 7

Les porteurs du projet présentent l'association, le contexte dans lequel ils œuvrent et l'opération qu'il souhaitent mener.

Objectifs du projet :

- Soutenir et dynamiser l'économie locale en incitant les personnes à consommer au sein du territoire Briançonnais. Faire connaître les commerçants et artisans locaux.
- Permettre le changement d'échelle du projet écho chèques, en faciliter la gestion, pérenniser l'emploi de l'animatrice et réduire l'impact écologique du projet (diminution consommation papier).

Finalité :

- Dématérialisation des chèques cadeaux.

Coût total du projet	73 250 € (TTC) sur 3 ans	Explications
Frais salariaux	25 000	Une partie du temps de l'animatrice + une pers. pour démarcher de nouveaux adhérents
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	3 750	
Prestations de services	35 000	Développement de l'application
Equipements et matériels	2 000	
Communication	6 000	
Formation	1 500	Module de formation des adhérents pour l'utilisation de l'application

Questions/Réponses avec le porteur :

Il est demandé de préciser la nature de l'accompagnement des commerçants pour s'approprier l'application. Il est prévu que l'animatrice les forme. D'autre part, il est précisé que l'équipement nécessaire pour l'opération est minimal (pouvoir recevoir un sms sur un téléphone portable). L'animatrice ira voir aussi tous les commerçants pour recueillir leurs données à renseigner sur l'application.

Que verra un client en se connectant sur le site : Il pourra localiser des commerçants et avoir la liste des animations avec géolocalisation. Il pourra sélectionner un lieu. L'association veut tenter d'aider à organiser au mieux l'information sur les animations du territoire.

Une question porte sur le type des bénéficiaires des écho chèques : ils sont distribués aux actifs car ils sont achetés par des employeurs. Toutefois une ouverture est possible à un public plus large dès que le nouveau système de gestion des écho chèques permettra de gérer davantage de flux. Il paraît assez accessible pour ces actifs d'adopter l'écho chèque numérique, toutefois l'association se laisse une période de transition d'un an pour passer du papier au numérique.

Il est demandé comment se place l'action de donner des informations sur les animations du territoire par rapport au site du petit oiseau.fr : L'association souhaite rencontrer Nathalie Martin à ce sujet, elle la connaît pour avoir transmis des informations sur les animations des Enseignes. Il y aura une certaine complémentarité, en sachant que les Enseignes ne demanderont pas de paiement pour donner les informations.

Quelles sont les recettes : ce sont les cotisations des adhérents de 240 € / an. Il n'y a aucune commission sur le remboursement des échochèques.

Le nombre d'acheteurs d'écho chèques a fortement augmenté passant de 27 à 43 entreprises. L'association ne peut plus en gérer davantage sans changer son système de gestion.

Il est conseillé de mutualiser davantage et entre autres avec petit oiseau.

Une dernière demande porte sur la considération de la roue, la monnaie locale. Le porteur précise que la roue est de la billetterie et donc qu'il est question de maintenir des billets et des pièces. Ce sont deux démarches complémentaires pour la consommation locale. Le projet des Enseignes est sur un autre processus : vite dépenser les échos chèques et vite rembourser le commerçant.

En termes d'emploi, le poste de l'animatrice sera pérennisé et une personne sera embauchée en renfort pour le démarchage.

Par la suite, l'association réfléchira sur la nécessité de mettre en place un commissionnement très faible d'1 ou 2 % si nécessaire pour pérennité de l'opération.

Débat et vote :

Le travail mené par ces bénévoles est souligné, surtout quand on sait comme le petit commerce est confronté à plus en plus de difficultés.

Il est rappelé que le digital n'est pas écologique.

Il serait intéressant d'avoir détail sur les commerçants pour estimer la part réelle de consommé local.

Il est bien de garder les éco chèques sous format papier durant la mise en place de l'outil numérique car certains publics auront besoin de temps pour s'adapter.

Par ailleurs, il est ajouté qu'on ne peut plus être réfractaire au numérique dans certains domaines, telle que la gestion au sein des municipalités.

Les représentants de l'association ont bien démontré leur priorité de gérer ces écho chèques et leur souci d'assurer le bon développement de l'activité.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence par rapport à la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	1
Avis favorable	9

Décision du comité de programmation : **Vote Avis d'opportunité Favorable**

Position de la Région : Favorable

7/ Transferts d'enveloppes

A l'issue des derniers appels à projets et à propositions clos cet été 2018, il est constaté qu'il reste beaucoup de financements pour certaines fiches actions mais aussi qu'il manque des fonds pour financer des projets en émergence en particulier sur les fiches actions 7 et 8.

Des transferts de FEADER entre plusieurs fiches actions de la sous - mesure 19.2 sont proposées :

	Enveloppe FEADER initiale	Enveloppe actuelle si tous dossiers programmés	FEADER enlevé / ajouté	Nouvelle enveloppe financière	Commentaires
FA1 Logement	82 540,80 €	67 042,41 €	-63 792,00 €	3 250,41 €	Pas d'attente de projets
FA2 Economie énergie	72 333,00 €	72 333,00 €	-29 133,00 €	43 200,00 €	Financement gardé pour un projet
FA3 Mobilité	66 376,00 €	66 376,00 €	-	-	Deux pistes de projets
FA4 Opportunité éco et besoins territoire	146 989,80 €	105 822,15 €	-	-	Une piste de projet

FA5 Transmission reprise	122 191,20 €	83 641,11 €	-20 000,00€	63 641,11 €	Financement gardé pour un projet qui découlerait des actions en cours
FA6 Aide aux entreprises	173 019,00 €	80 879,57 €	-	-	Plusieurs demandes reçues. Le taux d'aide est souvent très bas
FA7 Consommer local	154 875,00 €	72 743,86 €	+53 300,00 €	126 043,86 €	Projets en émergence
FA8 Tourisme endogène	66 375,00 €	5 175,00 €	+59 625,00 €	64 800 €	Projets en émergence
FA9 Coopération	240 000,00 €	240 000,00 €	-	-	Projets en émergence

Il est demandé pourquoi l'on n'enlève pas complètement les financements sur la fiche actions 1 puisqu'il ne reste quasiment plus de fonds.

En effet, il ne sert peut-être à rien de garder une petite somme qui en cas de projet présenté, ce dernier ne sera peut-être pas beaucoup soutenu. Toutefois il est prématuré de décider qu'il n'y aura plus de projet possible sur cette fiche actions ; il faudra évaluer davantage en quoi les objectifs quantitatifs n'ont pas été atteints.

Le calcul pour faire les transferts est précisé : il a d'abord été question d'augmenter les enveloppes financières des deux fiches actions 7 et 8 afin d'avoir le financement pour soutenir deux projets par fiche au coût total éligible maximum (respectivement 80 000 € et 60 000 €) avec un taux d'aide publique maximum (90%).

Pour ce faire, il est proposé de ponctionner les fiches actions suivantes :

- Fiche actions 1 « Se mobiliser pour augmenter l'offre de logement et faciliter l'accès à l'habitat »
- Fiche actions 2 « Se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétiques des logements »
- Fiche actions 5 « Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire »

Il est proposé de ponctionner de ces fiches les sommes nécessaires pour augmenter les enveloppes des fiches actions 7 et 8. Il est conservé sur la fiche actions 2 la somme nécessaire au financement d'un projet.

Aucune demande de modification est formulée.

La Présidente met au vote les transferts d'enveloppes FEADER.

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable à l'unanimité

L'annexe 2 de la convention entre le GAL, l'Autorité de gestion et l'ASP sera modifiée et notifiée aux signataires. Les tableaux de transfert sont annexés au présent compte-rendu.

8/ Ouverture des appels à projets et à propositions

Les transferts d'enveloppe étant acceptés, il est proposé d'ouvrir de nouveaux appels à projets et à propositions :

	Enveloppe FEADER pour l'appel	Projets attendus	Appel à projets / propositions Calendrier	Appels à propositions dates limites de dépôt fiche projet
FA1 Logement		Pas d'attente de projets	-	
FA2 Economie énergie	43 200,00 €	Financement gardé pour un projet	Du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019	17 décembre 2018 18 février 2019 15 avril 2019
FA3 Mobilité	66 376,00 €	Deux pistes de projets	Du 15 octobre 2018 au 17 décembre 2018	/
FA4 Opportunité éco et besoins territoire	105 822,15 €	Une piste de projet	Du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019	17 décembre 2018 18 février 2019 15 avril 2019
FA5 Transmission reprise		Financement gardé pour un projet qui découlera des actions en cours	-	
FA6 Aide aux entreprises	80 879,57 €	Plusieurs demandes reçues. Le taux d'aide est souvent très bas	Du 15 octobre 2018 au 17 décembre 2018	/
FA7 Consommer local	126 043,86 €	Projets en émergence	Du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019	17 décembre 2018 18 février 2019 15 avril 2019
FA8 Tourisme endogène	64 800,00 €	Projets en émergence	Du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019	17 décembre 2018 18 février 2019 15 avril 2019
FA9 Coopération		Projets en émergence Premières réflexions possibles (PAT, famille à alimentation positive, animation culturelle, ...)	En attente mise en place « outils » par la Région Et de validation par le COPROG Appel à ouvrir en février 2019.	

Il est demandé à ce que tous les appels soient ouverts même ceux des fiches actions 1 et 5 où l'on attend peu de projets.

Le calendrier des appels est le suivant :

Durée de l'appel à propositions des fiches actions 1, 2, 4, 5, 7 et 8	Du 15/10/2018 au 15/04/2019		
Dates de dépôt des fiches projet	17/12/2018	18/02/2019	15/04/2019
Date prévisionnelle du comité de programmation	Semaine du 4 février 2019	Semaine du 1 ^{er} avril 2019	Semaine du 27 mai 2019

Durée de l'appel à projets des fiches actions 3 et 6	Du 15/10/2018 au 17/12/2018
Date prévisionnelle du comité de programmation	Semaine du 4 février 2019

Il sera évalué en avril 2019 quels transferts d'enveloppes refaire et quels appels à propositions ouvrir.

Pour les appels à projets se clôturant le 17 décembre, ils pourront être rouverts en début d'année 2019.

Quant à la coopération, il est espéré pouvoir lancer l'appel à projet fin 2018.

Aucune autre demande de modification est formulée.

La Présidente met au vote l'ouverture des appels à projets et à propositions

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable à l'unanimité

9/ Informations diverses

Il est demandé à ce qu'il soit bien notifié aux porteurs de projet les attentes formulées par le comité de programmation lors de la présentation de leur projet en opportunité. Ceci est fait et rappelé dans la fiche suivi du projet. Les membres du comité souhaitent avoir aussi un retour en séance, en particulier pour le projet de la chambre d'agriculture.

L'animatrice se rapprochera des porteurs de projets pour faire un point sur les opérations en cours.

La Présidente demande à l'équipe technique de faire passer un questionnaire aux membres du comité afin de les auditer sur le créneau horaire le plus adapté pour la tenue des réunions.

Le prochain comité portera sur la coopération LEADER. Il est proposé de se réunir le jeudi 29 novembre à 17h à la mairie de Mont Dauphin.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 11h15. Un compte rendu est édité.

La Présidente du GAL
Martine ALYRE

8/11/18


Annexe 1 : Tableau de transfert d'enveloppes entre fiches-actions

Transferts entre fiches-action		
Part de l'enveloppe FEADER globale du GAL transférable par voie de notification, soit 30% maximum =		450 000,00
Date du comité de programmation actant du transfert	27/09/2018	
Montant du transfert	FEADER	63 792,00 €
	CPN	42 528,00 €
Fiche -action ponctionnée	N° de la FA	1
	Montant FEADER intial fiche-action	82 540,80 €
	Nouveau montant FEADER fiche-action suite à transfert	18 748,80 €
	Montant CPN intial fiche-action	55 027,20 €
	Nouveau montant CPN fiche-action suite à transfert	12 499,20 €
Fiche -action abondée	N° de la FA	7
	Montant FEADER intial fiche-action	154 875,00 €
	Nouveau montant FEADER fiche-action suite à transfert	208 175,00 €
	Montant CPN intial fiche-action	103 250,00 €
	Nouveau montant CPN fiche-action suite à transfert	138 783,32 €

Transferts entre fiches-action		
Part de l'enveloppe FEADER globale du GAL transférable par voie de notification, soit 30% maximum =		450 000,00
Date du comité de programmation actant du transfert	27/09/2018	
Montant du transfert	FEADER	29 133,00 €
	CPN	19 422,00 €
Fiche -action ponctionnée	N° de la FA	2
	Montant FEADER intial fiche-action	72 333,00 €
	Nouveau montant FEADER fiche-action suite à transfert	43 200,00 €
	Montant CPN intial fiche-action	48 222,00 €
	Nouveau montant CPN fiche-action suite à transfert	28 800,00 €
Fiche -action abondée	N° de la FA	8
	Montant FEADER intial fiche-action	66 375,00 €
	Nouveau montant FEADER fiche-action suite à transfert	106 000,00 €
	Montant CPN intial fiche-action	44 250,00 €
	Nouveau montant CPN fiche-action suite à transfert	26 416,68 €

Transferts entre fiches-action		
Part de l'enveloppe FEADER globale du GAL transférable par voie de notification, soit 30% maximum =		450 000,00
Date du comité de programmation actant du transfert	27/09/2018	
Montant du transfert	FEADER	20 000,00 €
	CPN	13 333,33 €
Fiche -action ponctionnée	N° de la FA	5
	Montant FEADER intial fiche-action	122 491,20 €
	Nouveau montant FEADER fiche-action suite à transfert	102 491,20 €
	Montant CPN intial fiche-action	81 660,80 €
	Nouveau montant CPN fiche-action suite à transfert	68 327,47 €
Fiche -action abondée	N° de la FA	8
	Montant FEADER intial fiche-action	66 375,00 €
	Nouveau montant FEADER fiche-action suite à transfert	126 000,00 €
	Montant CPN intial fiche-action	44 250,00 €
	Nouveau montant CPN fiche-action suite à transfert	84 000,01 €